

# 5<sup>e</sup> Journal du Lot 5<sup>e</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Le triomphe du Ministère. — La loi sur le repos hebdomadaire

Comme entrée de jeu, le ministre Clemenceau est décidément heureux, trop heureux certainement au gré de l'homme combattif qui le préside.

Tout d'abord un vote de confiance sans débat et à une grosse majorité; puis l'affichage du discours du Ministre du Travail au sujet des crédits sollicités pour l'organisation de ce nouveau département. Ensuite la publication officielle de la magnifique harangue de Briand, en réponse aux interpellations sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et enfin le vote d'un ordre du jour de confiance à la majorité de 391 suffrages contre 143.

Evidemment c'est une série de triomphes. Pourtant les abstentions ont été nombreuses du côté gauche sur l'approbation que le ministre des cultes exigeait pour son interprétation très libérale de la loi de 1905. Pour éviter tous troubles dans le pays, M. Briand avait décidé, de concert avec le Conseil d'Etat, de n'entrer dans l'application vraie de la loi de séparation qu'en décembre 1907; c'était un délai d'un an donné aux catholiques pour réaliser des Associations culturelles sur le modèle de celles de l'article 4 ou de celles du Cardinal Lecot.

La plupart des radicaux trouvaient qu'il y avait là une longanimité déplacée, même illégale. Le Cabinet a fait front aux opposants et il a exigé l'adoption intégrale de sa méthode. Par discipline, le bloc s'est incliné en grande majorité, mais beaucoup trouvent que M. Briand a une manière bien élégante de supprimer les difficultés en en reculant la solution.

La loi sur le repos hebdomadaire a été discutée à l'Hôtel-de-Ville de Paris à propos des nombreuses dérogations sollicitées par les commerçants. Et la majorité du Conseil a décidé que l'administration ferait bien de prendre en grande considération les requêtes; c'était s'opposer à l'action des syndicats qui exigent que l'on donne le repos dominical.

D'où des manifestations un peu tumultueuses des employés chaque dimanche. Ceux-ci marchent au cri de : *Vive la loi* et ils tiennent à éviter le « scandale d'une mesure facilement appliquée en province et déformée dans la capitale. »

## A L'ÉTRANGER

En Allemagne; de Bulow, le discours de M. de Bulow.

En Allemagne, la rentrée du Reichstag a permis au chancelier de l'Empire d'exposer en un long discours sa politique étrangère. Et M. de Bulow a longuement insisté sur les relations avec la France qui pourraient être cordiales, dit-il, mais qui doivent être toujours correctes. Il faut cependant retenir les menaces formelles qui nous sont faites, au cas où l'on essaierait de réaliser autour de l'Allemagne la politique d'isolement.

Ce passage du discours de M. de Bulow démontre d'une façon péremptoire que la politique de M. Delcassé nous conduisait directement à la guerre. Et il faut bien dire qu'il nous y conduisait avec les meilleures chances de succès, étant donné que la plupart des républicains songent au fond de leur cœur à la revanche.

LE FURETEUR.

## MOTS DE LA FIN

— Alors, avec cette nouvelle loi, quelles sont les fonctions comme inspecteur du travail ?

— Constater qu'on ne travaille pas.

## QUESTION JUGÉE

Ce qui caractérise le grand débat parlementaire qui vient de prendre fin, c'est la gêne manifeste des adversaires de la loi, la pauvreté de leur argumentation, la contradiction de leurs idées.

MM. Piou et Cochon ont donné l'impression d'avocats d'office défendant une cause, qu'ils savent mauvaise; leur discussion fut sans chaleur et tirée par les cheveux. Les orateurs de gauche qui soulevèrent des objections à propos de l'interprétation gouvernementale de la loi sur la séparation manquèrent eux-mêmes de clarté; Jaurès notamment, fut, de l'avis de tous, inférieur à son talent. C'est qu'après le premier discours du ministre des cultes, la conviction de tout le monde était faite; c'est que d'avance, toutes les objections avaient été réfutées et qu'il n'y avait plus place pour une réplique utile.

La thèse de M. Briand est celle que je me fais honneur d'avoir énergiquement soutenue depuis les encycliques du pape et qui tient en ces quelques mots: « Ne touchons pas à la loi; appliquons-la, dans l'esprit libéral où elle a été conçue; toute la loi, rien que la loi. »

Cette doctrine vient de recevoir la consécration d'une majorité de près de 400 voix, après des débats qui ont fait la lumière sur tous les points et dans tous les esprits; maintenant la question est définitivement jugée.

Les dernières déclarations du gouvernement ont fait éclater, sans contestation possible, aux yeux de l'opinion l'illogisme absolu de l'opposition du pape à la constitution des associations culturelles, l'inexplicable légèreté de son intransigeance.

Ses avocats à la Chambre n'ont présenté pour les défendre qu'un argument, un seul: « Jamais, ont-ils dit, le Souverain Pontife ne pourra tolérer l'immixtion des laïcs dans l'administration de l'Eglise, leur ingérence dans le domaine de la foi. »

Comme si les associations prescrites par la loi devaient avoir à se prononcer sur des questions de dogme ou de discipline! Comme si leur rôle ne consistait pas uniquement à recevoir les biens gérés jusqu'ici par les Conseils de fabrique, et à les gérer à leur tour sous l'autorité des curés et des évêques!

Bien plus a déclaré M. Briand, la loi et le règlement d'administration publique ne font aucune opposition à ce que les associations culturelles soient formées d'ecclésiastiques exclusivement.

Et pour démontrer, plus clairement encore, et le libéralisme du gouvernement et l'inanité des raisons mises en avant par la cour de Rome, le ministre a ajouté que le gouvernement considérait comme conforme à la loi de 1905 l'association formée dans son diocèse par le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, dans le but de pourvoir aux besoins du clergé.

Les fabriques peuvent faire dès maintenant à cette association la transmission de leurs biens. Pourquoi alors les évêques ne constitueraient-ils pas dans leur diocèse respectif, des associations semblables? Le problème serait résolu et les choses se passeraient pacifiquement le 12 décembre.

Peut-on soutenir qu'une association formée par un archevêque, qui est en France, à la connaissance de tous, le porte-parole du pape est une association schismatique? S'il en était ainsi, cet archevêque devrait la dissoudre sur le champ. Et il ne le fera pas.

Tout ce qu'il pourrait prétendre, c'est que son association est régie d'après lui par la loi de 1901, et non par celle de 1905. Mais ce serait là une vaine querelle de mots. Le gouvernement qui, seul applique les lois, estime que l'association de Bordeaux est conforme aux prescriptions de la loi de 1905. Cela suffit.

Si donc les évêques français se refusent à imiter l'exemple du cardinal-archevêque de Bordeaux, ou si celui-ci renie son œuvre, s'ils s'obstinent dans leur parti-pris, c'est que, de gaieté de cœur, ils sont résolus à sacrifier l'Eglise de France au bon plaisir des vieux partis réactionnaires, de faire cause commune avec eux contre le gouvernement légitime du pays, d'accepter leur joug, et d'associer à leur faillite une cause qu'ils disent divine.

Jacques RURAL.

## Chambre des Députés

Séance du 15 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre valide sans débat l'élection de M. Daniel Lacombe (Vendée) et aborde la discussion du traité franco-suisse.

M. Pillet on dit que ce traité peut se résumer ainsi: la Suisse conserve un tarif relevé et nous, nous faisons des concessions.

Il pense que tout en faisant preuve de la plus grande condescendance, il ne faut pas en montrer trop car on finit par être dupe.

M. du Perrier de Lanson soutient que la viticulture française n'a pas à se louer de ce traité puisque les droits sur les vins exportés en Suisse sont plus que doublés, il votera néanmoins pour le traité.

MM. Morel, Roche, Bourély développent diverses observations, mais la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 16 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

L'élection de M. de Mahy est validée. La Chambre prend en considération une proposition de M. Louis Martin tendant à porter de 6 mois à 2 ans le délai pendant lequel certains fonctionnaires demeurent inéligibles, dans le cas où ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

La Chambre reprend la discussion sur la convention commerciale entre la France et la Suisse.

M. Godard combat la convention: MM. Biétry, Thierry parlent pour ne rien dire et la discussion est close.

L'ajournement de la question est repoussée, et le projet relatif aux diverses modifications au tarif des douanes résultant de la convention est adopté.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 15 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Leydier interrompt le gouvernement sur l'insuffisance des moyens des transports des Compagnies de chemin de fer.

M. Perrier insiste sur la défectuosité de la ligne de Paris à Modane et de l'insuffisance du personnel.

M. Albert Gérard pense que le ministre encourt une grave responsabilité.

M. de Montfort fait des critiques au sujet de la Compagnie de l'Ouest.

M. Barthou reconnaît que la plupart des critiques sont fondées: il indique quelles mesures il compte prendre: A l'unanimité de 267 votants, le Sénat vote un ordre du jour de confiance au ministre pour mettre fin à la crise des transports.

Et la séance est levée.

Séance du 16 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion du projet ouvrant les crédits nécessaires à l'organisation du ministère du travail et du sous-secrétariat à la guerre.

M. de Lamarzelle dit qu'il n'est pas hostile à la création du ministère du travail, mais il ne peut approuver le discours de M. Viviani qui du reste, dit-il, est en opposition d'idées avec le Président du conseil. M. de Lamarzelle continue sur ce ton.

MM. Rivet, Puech, parlent également puis M. Viviani répond aux divers discours par une très belle harangue dans laquelle il fait appel aux sentiments humanitaires de tous.

Le projet de crédit est voté par 237 voix contre 12.  
Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

La Propagande Révolutionnaire dans l'Armée

Une organisation de propagande révolutionnaire dans l'armée a été découverte. Dix arrestations ont été opérées.

Révolutionnaire condamné à mort

Le conseil de guerre a condamné à mort par pendaison le criminel dont l'identité était demeurée inconnue, qui a récemment commis un attentat contre le préfet de Moscou. Le préfet alla rendre visite au meurtrier dans sa prison pour l'interroger, et comme ce dernier était devenu sourd, il lui fit demander par écrit pourquoi il avait voulu le tuer. L'autre répondit qu'il n'en voulait pas personnellement au préfet, mais qu'il avait voulu tuer en lui le représentant du despotisme.

Jeune fille condamnée parce qu'il lui manque un doigt

Voici des détails relatifs à la condamnation à dix ans de travaux forcés de la fille d'un général, Mlle Benevski, accusée de complicité dans l'attentat dirigé contre M. Doubasoff. Toute l'accusation reposait sur le fait qu'un doigt manquait à la malheureuse jeune fille.

Après l'attentat, la police découvrit, en effet, un débris sanglant provenant d'une main humaine dans l'appartement quitté par les terroristes. Au même moment se présentait à l'hôpital une femme prétendant se nommer Chestakowa pour faire soigner une main blessée. Cette personne disparut aussitôt après le pansement, sans laisser de traces.

Enfin, dans un autre hôpital, arrivait une autre femme, Mlle Benevski, privée d'un doigt. On l'arrêta, et, malgré les assurances apportées par plusieurs témoins prouvant qu'elle n'est ni la femme de l'appartement mystérieux ni la soi-disant Chestakowa, elle passa en jugement et se vit condamner à dix ans de travaux forcés.

## LE DISCOURS VIVIANI

On assure qu'au moment où M. Viviani, ayant terminé son discours, est revenu prendre sa place au banc des Ministres, M. Clemenceau a marqué une émotion profonde en lui serrant la main.

Le trouble du président du Conseil sera ressenti par tous ceux qui liront la superbe harangue du premier titulaire du Ministère du travail, car il a été rarement donné à une assemblée d'entendre un pareil langage, si ferme, si audacieux dans sa sobriété, si élevé sans cesser d'être mesuré.

Je ne me donnerai pas le ridicule de chercher à analyser, en quelques lignes rapides, un discours qui touche aux problèmes et aux questions les plus graves de notre époque, et qu'on peut considérer comme l'admirable préface de l'œuvre de la régénération sociale et de l'affranchissement de l'humanité.

Mais comment ne pas saluer au passage l'homme énergique qui, pour ses débuts, n'a pas craint d'affirmer, du haut de la tribune française, les impérieuses vérités philosophiques et démocratiques qu'il était d'usage d'effleurer seulement? M. Viviani a dit ce qui est dans toutes les consciences fortes, et jamais peut-être, avant lui, de telles paroles n'avaient été prononcées.

A mon sens, le mérite par excellence de cet étonnant discours, qui nous ramène, sous une forme différente, au minutes les plus solennelles des débats de la Convention, son mérite, dis-je, est qu'il ne sépare point l'ordre de la cause des revendications

sociales, et qu'il ne fait point reposer le bonheur humain sur la violence et la spoliation.

Je me souviens d'avoir bien souvent écrit que tous les progrès étaient possibles par la paix et la concorde, et je ne saurais me défendre d'une joie sincère en constatant que la lumineuse harangue de M. Viviani est tout entière conçue sous l'empire de la même pensée.

## INFORMATIONS

Le Budget de 1907

Le Rapport général

On a distribué aux députés, le rapport général de M. Mougeot, sur le budget de 1907.

M. Mougeot est heureux de constater que la commission est d'abord, sauf sur des points de détails, avec M. Caillaux.

En résumé, le budget de 1907, tel que le présente la commission, se chiffre par un total de dépenses de 3.824.343.351 francs, en augmentation de plus de 115 millions sur le chiffre des dépenses de 1906.

Pour établir l'équilibre, la commission propose les recettes nouvelles ci-après: Versement au Trésor de l'actif disponible de la caisse des retraites ecclésiastiques: 5 millions;

Partage de bénéfices avec la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée: 9.467.000 fr.;

Emission de monnaie de nickel: 1.575.020 francs;

Etablissement d'une taxe sur les pianos: 5 millions;

Modification du tarif des mains levées d'hypothèques: 2 millions.;

Etablissement d'un droit de douane sur les graines oléagineuses: 14 millions;

Relèvement du droit sur l'alcool contenu dans les vermouths et vins de liqueurs: 9 millions;

Etablissement d'une surtaxe de fabrication sur les absinthés, bitters, amers, etc.: 15 millions.

Etablissement d'une taxe sur les spécialités pharmaceutiques: 7.500.000 francs;

Etablissement d'un droit de garantie sur les matières de platine: 90.000 francs;

Relèvement du tarif de transport des imprimés: 2 millions;

Reprises, à titre exceptionnel, de l'annuité de Chine: 11.121.700 francs.

Obligations à court terme: 62 millions 400.000 fr.

Voici les articles de la loi de finances relatifs à la taxe proposée sur les pianos:

Art. 4. — A partir de 1907, il est établie une taxe nouvelle de 10 francs sur chaque piano possédé à la date du 1<sup>er</sup> janvier, sauf les exceptions déterminées ci-après.

Art. 5. — Ne sont pas assujettis à la taxe:

1° Les pianos qui sont d'une manière habituelle possédés, pour l'enseignement de la musique ou de la danse, par des professeurs ou des maisons d'éducation;

2° Ceux qui sont possédés par des facteurs, marchands ou loueurs, et destinés exclusivement à la vente ou à la location.

Art. 6. — Les possesseurs de pianos impossibles sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie du lieu où se trouvent ces instruments à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'imposition.

D'autre part, la taxe des bicyclettes doit être modifiée, l'année prochaine. Les articles de la loi de finances, proposés par la commission pour cette modification, sont ainsi conçus:

Art. 34. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1907, la taxe sur les vélocipèdes sera réduite à 3 francs par place; elle restera fixée à 12 francs par place pour les vélocipèdes et appareils analoges munis d'une machine motrice. Cette taxe sera perçue, à titre d'impôt indirect,

La Discussion du Budget

On sait que le rapport général du budget et celui des finances ont été distribués aujourd'hui, ceux de l'agriculture et des chemins de fer de l'Etat le seront probablement demain, et ceux des colonies, de la justice et de l'intérieur seront distribués à domicile samedi. Dans ces conditions, il paraît probable que la discussion du budget pourra commencer mardi. On estime généralement à la Chambre qu'il faudra commencer par l'examen des dépenses en remettant la discussion générale ultérieurement, avant d'entamer le chapitre des recettes.

L'Association diocésaine du cardinal Lecot

Le Temps revenant sur l'association formée par le cardinal Lecot, montre, par l'examen du règlement d'administration publique et la circulaire de M. Briand du 31 août, que cette association est bien culturelle et légale d'après la loi de 1905.

Notre confrère conclut ainsi:

« Si on s'ingénie à soutenir le contraire dans les milieux catholiques intransigeants, n'est-ce pas uniquement parce qu'avouer que cette association a bien le caractère défini par M. Briand, ce serait reconnaître qu'une loi, qui permet d'obtenir légalement sans qu'on sans doute de pareils résultats, n'est pas précisément une loi d'oppression dont ne puisse s'accommoder la conscience catholique la plus scrupuleuse? Tout cela au fond est fort triste, et c'est répondre en tout cas de bien singulière façon aux appels à la conciliation qu'à eu le courage de faire entendre du haut de la tribune française le ministre des cultes. »

Les Cultuelles

Le *Matin* publie une circulaire de M. Henri des Houx président de la Ligue des catholiques de France, adressée à tous les adhérents de la Ligue et organisateurs des associations culturelles. Après avoir rappelé la volonté du gouvernement d'appliquer intégralement la loi de séparation et après avoir affirmé la légalité des associations catholiques culturelles constituées sous les auspices de la Ligue, M. Henri des Houx proteste contre l'accusation de fomenter un schisme, profondément respectueux de la discipline et de la hiérarchie catholiques.

« Nos associations, dit-il, n'ont d'autre but que de pourvoir à l'exercice du culte traditionnel; elles reconnaissent l'autorité spirituelle, rituelle et disciplinaire de l'évêque; elles sont inattaquables en droit et en fait: elles sont pour devise: « Il vaut mieux obéir à une loi française qui n'offense aucune conscience qu'à des injonctions arbitraires et étrangères. La France aux Français! »

M. Henri des Houx adjure les organisateurs de lui apporter une ample moisson d'associations culturelles avant l'échéance du 11 décembre.

Convention Franco-Grecque

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi portant approbation de la convention d'extradition signée à Athènes entre la France et la Grèce.

Jusqu'à ce jour, notre pays n'était lié avec le royaume hellénique par aucun traité ayant pour objet d'assurer l'extradition réciproque des malfaiteurs.

Le projet de loi qui est présenté au Parlement est destiné à combler une lacune qui avait pour conséquence d'entraver souvent l'action de notre justice répressive.

L'envolée de Santos-Dumont

La commission de contrôle de l'A. C. F., qui avait soigneusement pris ses points de repère, constaté ainsi la performance accomplie par M. Santos-Dumont dans son envolée de lundi: 220 mètres de vol plane à une altitude de 2 à 5 mètres en

21 secondes 2/5. Vitesse moyenne à l'heure : environ 40 kilomètres.

M. Santos-Dumont, s'il n'a pas gagné le prix de 50.000 francs fondé par MM. Deutsch de la Meurthe et Archèdeon, et qui doit être décerné à l'aviateur ayant franchi un kilomètre en boucle fermée, a cependant enlevé haut la main le Prix de l'Aéro-Club, 1 500 francs pour un parcours minima de 100 mètres en ligne droite. M. Santos, toujours généreux a confié à son mécanicien le soin de répartir cette somme parmi son personnel.

Du même coup le célèbre aviateur détient par 220 mètres la Coupe Archèdeon, qu'il avait déjà conquise par 175 mètres.

#### Sainte-Hélène abandonnée

C'est le 29 octobre dernier que les troupes anglaises évacuèrent Sainte-Hélène, l'île brûlante perdue dans l'immensité de l'Océan.

Le *Cluny Castle*, sur l'ordre du gouvernement britannique, a emmené toute la petite garnison. On avait, au préalable, démantelé les quelques fortifications qui se dressaient sur les hauteurs du roc et démonté les canons de six pouces qui constituaient l'unique artillerie de siège de l'île. Maintenant, pour la première fois de son histoire, Sainte-Hélène n'a plus un canon, plus un fusil, plus un soldat. Les deux milliers d'habitants formant la population restent solitaires et isolés.

#### Petites Nouvelles

Le Conseil national de Berne a voté la ratification des traités avec l'Espagne par 118 voix contre 37.

On vient de retrouver à Francfort, dans le grenier d'un hôtel particulier, un tableau de Léonard de Vinci, disparu depuis cinquante ans.

Le nommé Boerlich, soldat au 1<sup>er</sup> étranger, a été condamné à mort par le conseil de guerre d'Oran pour voies de fait sur un sergent.

Le bruit court que le président Castro aurait succombé.

Un cycliste de 103 ans existe en Angleterre, à Sandhurst, près de Gloucester. Il se nomme Thomas Eustonel.

#### CHRONIQUE LOCALE

#### UN CURIEUX DÉPUTÉ entre deux selles-sénateurs

Le malheureux député provisoire de l'arrondissement de Cahors a confié à un ami indiscret ses déboires et ses colères ! M. Munin-Bourdin a, paraît-il, la sensation du rôle humiliant et peu flatteur que lui font jouer Bérail-Panama et Rey le Traître.

« Vous voyez, disait-il ces jours derniers, que de tous côtés on me reproche mon attitude hermaphrodite : je ne suis ni homme ni femme, ni chèvre ni choux, je suis un député abstentionniste. J'en ai assez des conseils de Rey. Ça n'est pas à dire qu'au fond je ne m'en f. iche ; mais je ne puis admettre que Rey me fasse crouler sous le même ridicule que lui.

« Est-ce que je serais député si je n'avais eu d'autre appoint que les voix que m'a fait donner Rey ? Tous les républicains qu'il devait amener à moi et qui m'avaient combattu en 1898 ont été mes pires adversaires à la dernière élection et, à part une demi-douzaine de maires que Bérail a fait marcher par la peur, je suis resté avec mes vieilles troupes d'autrefois, ces bons réactionnaires et cléricaux, pardon... ces vaillants progressistes (!!!)

« Rey me dit : « Abstenez-vous, c'est très habile ». Cette attitude de constipation politique ne me convient pas. Et puis, voyez-vous, ça n'a pas changé à Paris depuis 8 ans ; autrefois on supportait difficilement Rey, maintenant on lui tourne le dos.

« Qu'il s'arrange comme il le voudra. Moi je ne veux pas m'abstenir. » Et Bérail, croyez-vous qu'il voudrait aussi me mener par le bout du nez ! Si je l'écoutais, je ne sortirais jamais qu'en le priant de me donner la main. Vrai, ça n'est pas toujours gai ni flatteur.

« On a beau les mettre à la porte des ministères et moi avec eux, ils se figurent toujours ces deux pères conscrits, que nous arriverons à rentrer en grâce auprès des républicains, et ils me prêchent l'abstention. Je suis lassé de jouer le rôle de ce que vous savez entre deux vieilles selles semblables. C'est fini, je ne m'abstiendrais plus... Car, vous pensez bien qu'il y a là aussi pour moi une question de dignité. Après l'admirable élan que la Réaction de Cahors a eu pour ma candidature, je ne puis pas décemment tourner le dos à ces amis qui ont fait ma force et mon élection. Et le clergé, que dirait le clergé ? »

Ainsi parlait à Paris, il y a trois jours à peine, M. Munin-Bourdin

heureux de serrer les phalanges d'un progressiste marquant qui lui rendait visite. Le récit qui nous a été fait de cet entretien est-il exact ? Nous avons tout lieu de penser que oui.

D'ailleurs, l'événement est venu en confirmer aussitôt la vraisemblance. Après s'être abstenu dans tous les scrutins qui ont eu lieu depuis la formation du ministère Clemenceau, le député provisoire de Cahors a voté contre le Cabinet au moment de l'ordre du jour de confiance qui a réuni 391 voix contre 143.

M. Munin-Bourdin a été avec les 142 adversaires du gouvernement. Il a fait preuve de courage et nous ne saurions trop l'en louer, d'autant qu'une fois n'est pas coutume.

M. Bourdin viendra-t-il soutenir encore qu'il est républicain et qu'il n'est pas l'homme des cléricaux, l'humble serviteur des aristocrates, des nobles, des éternels ennemis de la République ?

Voyez plutôt en quelle compagnie il s'est trouvé dans ce scrutin qui l'a définitivement classé dans la pire Réaction.

Comme M. Bourdin, ont voté contre le gouvernement : MM. Bansart des Bois, Paul Beaugerard, de Chambrun, de Mahy, de St-Pol, de Baudry-d'Asson, de Belcastel, de Blacas, de Boissieu, Boni de Castellane, de Castellaneau, Cibiel, Denys Cochin, Delafosse, de Dion, de l'Estourbillon, de Fontaines, de Gailhard-Bancel, Abbé Gayraud, Ginoux de Fermon, Gonidec de Traissan, de Grandmaison, Guyot de Villeneuve, du Haultou, de Hercé, de Jugué, de la Ferrière, de Lanjuinais, de Larenty, de Lavignais, de Lévis-Mirepoix, de Ludre, de Mackau, de Maillé, de Montaigu, de Montil, de Mun, d'Osmy, de Pins, Piou, de Pomereu, Amédée et Xavier de Rohan, de Rohan, de Rosanbo, de Beaugerard etc... etc...

C'est la main dans la main avec toute la droite que M. Munin-Bourdin vient de trouver sa voie définitive. C'est celle qu'il a suivie avec le Comte Murat et le Baron Dufour. Les républicains de l'arrondissement ne seront pas surpris et ne s'y sont pas trompés. Ça sera simplement plus clair et plus franc.

Les sénateurs renégats doivent être bien fiers de leur œuvre et de leur nourrisson.

#### Le Journal du Lot.

#### M. Munin-Bourdin contre le Gouvernement

Avec naïveté, d'aucuns et non des moindres du parti républicain, affirmèrent dès la première heure, le député de l'arrondissement de Cahors M. Munin-Bourdin allait voter pour le gouvernement.

Ses premiers votes, disaient-ils, étaient presque un indice de son attitude politique future.

M. Bourdin, en effet, se contentait de rester spectateur dans les débats parlementaires qu'il ne sanctionnait jamais de son vote.

Chèvre et choux, répétait-on : il agit à l'instar de M. Rey, ajoutait-on ; mais de fait, nul ne pouvait affirmer le sentiment exact du député de l'arrondissement de Cahors sur la question de la séparation.

Au cours de la campagne électorale de mai, nous avons entendu maintes fois, et notamment à la réunion du théâtre, M. Bourdin déclarer que son programme ne différait en rien du programme de son adversaire radical ; il déclarait même que M. de Monzie lui « avait pris son programme ».

A ce moment-là M. Bourdin essayait de se glisser dans le parti républicain.

Mais comme il est toujours vrai de dire que les programmes politiques ne sont pas le reflet absolu de la conscience du candidat et ne sauraient en rien faire préjuger de la netteté d'attitude qu'observe dans la suite l'homme politique, M. Bourdin a vite dissipé les doutes que ses déclarations, que son programme avaient fait naître dans l'esprit de certains républicains.

Sera-t-il à gauche ? sera-t-il à droite ? demandait-on.

M. Bourdin est resté à droite. Là, est sa place : voter avec le gouvernement ? tout le lui défendait : son passé politique, ses sentiments, ses clients électoraux, ses amis.

On connaît ces derniers : inutile d'insister à leur sujet. Intransigeants à l'excès, ils n'auraient jamais pardonné à leur élu, un « lâchage » complet ; c'était la fin politique de M. Bourdin.

Mais M. Bourdin n'a pas eu grand effort à faire pour leur rester fidèle. Voter en faveur du gouvernement sur cette fameuse question, la Séparation ?

Approuver le gouvernement accusé de « tyranniser, de persécuter !!! » les hommes de la religion !

C'était demander à M. Bourdin de renier tout son passé.

M. Bourdin ne pouvait aller jusque-là. Car M. Bourdin se souvient que jadis à des heures mémorables, il joua un rôle actif dans la défense des religieux.

Il se souvient d'avoir assisté, secouru, réconforté — si besoin il était — les religieux expulsés par les Décrets de 1880.

C'est ce que nous constatons hier en lisant une petite brochure publiée en novembre 1880 relatant l'expulsion des Pères capucins.

Dans le couvent le R. P. Guillaume, supérieur, les RR. PP. Euthyme, Paul, Laurent, Fabien, Joachim, Romuald, Martial, étaient réunis entourés de leurs conseils et d'amis : MM. Lagarrigue, Delbreil, Arènes, notaire, Bailtrand huissier et parmi ceux-ci, au premier rang M. Munin-Bourdin.

« La cour était ouverte aux exécuteurs. Ceux-ci se présentent devant la porte de clôture de la communauté.

« Le commissaire de police renouvelle ses sommations au nom de la loi. Nouveau refus du R. P. Guillaume. Un premier coup de hache est donné à la porte.

« A ce moment, M. Munin-Bourdin s'adressant au sieur Montagnac (commissaire de police) demanda que le travail des ouvriers soit interrompu.

« Déférant à ce désir le commissaire de police donne l'ordre aux serriers de s'arrêter. M. Munin-Bourdin fait alors entendre la protestation suivante :

« Avocat des RR. PP. capucins, je proteste contre les faits qui vont s'accomplir, je proteste au nom des lois de mon pays ; comme citoyen Français, je proteste au nom des honnêtes gens. Tout à l'heure, le livre de la Loi qui est placé sur cette porte va tomber sous votre hache. Ce livre édicte les peines qu'en courent les auteurs de l'attentat qui se commet, et je dois vous rappeler que de longues années s'écouleront avant que vous ne soyez couverts par la prescription. »

Inutile de dire que l'expulsion eut lieu quand même.

Mais M. Bourdin prenant par le bras un R. P. se mit à la tête des protestataires qui abandonnèrent le couvent.

Comment donc M. Bourdin pouvait-il voter pour la loi de Séparation, complètement nécessaire de la loi sur les Associations ?

Ceux-là qui ont voté en mai pour M. Bourdin, parce qu'ils avaient cru à une évolution rapide de la part de l'ancien avocat des Capucins, étaient bien naïfs.

M. Bourdin leur a prouvé que son passé répondait de son avenir.

Nous venons de montrer une page de ce passé : soyons donc confiants dans cet avenir. Et ne nous en plaignons pas.

LOUIS BONNET.

#### FAUSSE ALERTE

Dans notre numéro du 9 novembre nous avons annoncé, très sérieusement, sur la prière d'un correspondant et ami digne de foi, que M. Héli Devals, ancien préfet du Lot, promu trésorier payeur général, avait versé une somme de 500 francs au Bureau de Bienfaisance de Cahors, voulant, avant son départ, manifester ainsi sa sympathie aux pauvres de notre ville.

Mais, renseignements pris, nous sommes obligés de rectifier : au Bureau de Bienfaisance il n'y a nullement trace de ce don.

M. Héli-Devals n'a rien versé.

#### Le défoncement du Boulevard

De grands travaux sont entrepris sur le boulevard Gambetta.

Le but serait, paraît-il de supprimer le « bombardement de la chaussée. »

Ces travaux s'imposaient-ils ?

Personne ne semble le croire.

Notre boulevard parfaitement entretenu, était toujours sec, malgré les grandes pluies et personne ne se plaignait de l'état... irréprochable de cette voie.

Nous devons nous tromper et il était nécessaire sans doute de remplacer la convexité existante par un bourbier permanent pendant le prochain hiver !!!

Certes nous sommes heureux, très heureux qu'on procure du travail aux ouvriers, nous ne voyons pas d'autre part d'inconvénient à ce qu'on épise des crédits, puisque c'est de tradition dans cette belle Ad-mi-nis-tra-tion que l'Europe ne nous envie pas, mais s'il y a des crédits pour faire travailler tous les ouvriers inoccupés ne pourrait-on pas, tout au moins faire œuvre utile :

N'aurait-on pu, par exemple, au lieu de défoncer une voie en parfait état, recharger ou paver la rue du Lycée qui est défoncée d'une façon lamentable ; sur ce point, voitriers,

charretiers, automobilistes, cyclistes, sont unanimes !...

Et si on nous objectait que l'argent du boulevard ne peut être employé pour la rue du Lycée, nous répondrions qu'il y a des virements contre lesquels personne ne protesterait... On en a fait, on en fait et on en fera bien d'autres !...

#### Le Testament de M. Héli-Devals

Par arrêté :

M. Cazard, sous-chef de bureau à la 2<sup>e</sup> division, est nommé chef de bureau à la même division.

M. Girma, rédacteur à la 2<sup>e</sup> division est nommé sous-chef de bureau.

M. Sirieys, licencié en droit, expéditionnaire à la 2<sup>e</sup> division, est nommé sous-chef de bureau à la même division.

M. Burban, expéditionnaire attaché au Cabinet est nommé rédacteur.

En outre le traitement de M. Feydet chef de bureau au Cabinet du Préfet, est augmenté de 100 francs, ainsi que le traitement de MM. Rescoussié, Buzenac, Sériéys ; le traitement de M. Girma, Ichès, Ségol, est augmenté de 50 francs.

Une somme de 750 francs, est de plus répartie à titre d'allocation au personnel.

#### Enseignement secondaire

M. Sénat, répétiteur au lycée de Tarbes, est nommé à l'école Gambetta.

M. Studer, répétiteur au lycée Gambetta, est nommé à Tarbes.

M. Benassy, professeur au Collège de Figac est nommé au Collège de Villefranche-sur-Saône.

M. Passetalque, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin est nommé professeur à Figac.

#### Les papiers de Gambetta

La famille de Léon Gambetta prie de faire connaître qu'elle se réserve entièrement le droit absolu d'autoriser ou d'interdire toute publication de quelque nature qu'elle soit de la correspondance émanant de Gambetta ; Mme Lériss-Gambetta ; héritière de son frère, n'entendant renoncer à aucun des droits que lui confère la loi à ce sujet.

#### Curé contre évêque

Nous lisons dans le Temps du 16 novembre 1906 :

Nous avons fait connaître, il y a quelques jours, que l'abbé Bousquet, ancien curé de Souillac (Lot) et actuellement retiré à Mende dont il est originaire, s'étant rendu à la cathédrale pour y dire la messe, en avait été empêché par l'archiprêtre Théron, parce qu'il n'était pas porteur d'une autorisation écrite de l'évêque. Depuis, malgré ses démarches, l'abbé Bousquet s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de célébrer la messe. Il a adressé la lettre suivante à l'évêque :

« Monseigneur,

« A la date du 10 novembre courant votre Grandeur me sera redevable, sans compter le préjudice moral causé dont elle restera responsable devant sa conscience et devant Dieu, de la petite somme de 60 francs, sur sa cassette privée, représentant les honoraires de messes qu'elle m'a empêché de célébrer, sans que j'en aie connu le motif.

« En écrivant cette lettre, je n'oublie pas que votre Grandeur m'a déclaré lors de ma visite à l'évêché, au mois de septembre dernier, à savoir « qu'elle ne répond jamais aux lettres qui lui demandent de l'argent. »

« Mais nous aurons pris date.

» BOUSQUET. »

#### Postes

Par arrêté préfectoral, M. Senizergues est nommé facteur à Bagnac (Lot).

#### Orchestre symphonique

Nous apprenons que l'Orchestre Symphonique se met en mesure d'offrir à ses membres honoraires un concert des plus brillants.

L'empressement du public à suivre les concerts des années précédentes, a déterminé la direction de cette société à ne reculer devant aucun sacrifice pécuniaire pour continuer à justifier cette faveur du public cadurcien. Des pourpaleurs sont actuellement engagés avec des artistes d'élite, appartenant à nos plus grandes scènes musicales. C'est vraisemblablement du 10 au 20 décembre qu'aura lieu ce concert.

#### Statistique

L'Officiel publie une statistique du mouvement de la population de la France en 1905 par département.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Population légale : 226.720 habitants.

Mariages : 1.544.

Divorces : 23.

Enfants déclarés vivants : garçons 1.672 ; filles 1.678.

Total : 3.350.

Morts-nés : garçons 122 ; filles 10 ; total 132.

Décès : 2.574 (du sexe masculin) ; 2.293 (du sexe féminin) ; total : 4.872 décès.

Excédent des décès sur les naissances : 1.522.

#### Concert gratuit au Théâtre

Voici le programme du concert gratuit qui sera donné au Théâtre de Cahors dimanche 18 novembre, par l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon :

1. Marche Gasconne, Orchestre.
2. Gaule et France, Orphéon.
3. Malgré moi, M. Héroil.
4. Le devoir avant tout, Chansonnette comique, M. Bonne.
5. Gavotte Marie-Louise Bajus, Orchestre.
6. Ce que chantent les Cigales, (F. Doria), M. Arnaudet.
7. Le Grand Mogol, Fantaisie, (Audran), Orchestre.
8. a) Printemps Nouveau, (Vidal).
- b) Les Mousquetaires au Couvent, (Varney), M. Lacombe.
9. Les Cornemuses Chansonnette comique, M. Bonne.
10. Arioso du Roi de Lahore (Massenet), M. Arnaudet.
11. a) Andante, (Beethoven).
- b) Prélude, (Mascagni), Orchestre.
12. Le Beau Danube Bleu, (Strauss), Valse chantée, Orphéon et Orchestre.

#### ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 10 au 17 Novembre

##### Naissances

Estradé Charles-Léon, rue Lastié, 14. Gervaise Alphonse-Marius, rue des Capucins.

##### Publications de Mariages

Dablan Marcelin, cultivateur et Dablan Rose, fille de service.

Poujet Alphonse-Marie-Joseph, cultivateur et Delpon Marie, s. p.

Lasserre Jean-Bernard-Augustin, propriétaire et Daymar Célestine-Marie-Inès, s. p.

##### Mariages

Miquel Pierre-Edouard-Alfred cultivateur et Belot Eugénie, s. p.

Vialard Jules, peintre en bâtiments et Estradé, Marie, liasseuse.

##### Décès

Simonis Jean, cultivateur, 55 ans, rue Nationale, 53.

Bourgade Joseph, cultivateur, 82 ans, Hospice.

Andrieu Jean-Baptiste, cultivateur, 60 ans, à Cabessut Haut.

Besse Gérard, cultivateur, 65 ans, à Arbouys Bas.

Bassel Henri, cultivateur, 67 ans, Hospice.

Cabanier Henriette-Louise-Eloïse, 1 an, boulevard Gambetta, 191.

#### Nos DÉPÊCHES

##### Télégrammes reçus hier :

Paris, 16 Novembre, 1 h. 55 s.

##### Au Maroc

Le croiseur « Forbin » a quitté Brest aujourd'hui à 10 heures 20 allant au Maroc.

##### A Bizerte

La commission d'enquête, réunie à Bizerte au sujet de la catastrophe du « Lutin », a pu reconstituer le drame et démontrer que les victimes périrent une heure après l'accident.

##### Les inventaires

M. Clemenceau a adressé aux Préfets des ordres précis pour achever rapidement les inventaires des églises.

##### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 17 novembre, 9 h. 15 m.

##### Dans la presse parisienne

M. Charles Bos abandonne la direction politique du « Rappel ». M. Charles Laurent devient rédacteur en chef.

##### Au Maroc

Une dépêche de Sidi-bel-Abès assure que 10.000 Mulsumans se préparent à attaquer après le Ramadan les postes français avancés des régions du Sahara.

##### Le Pape et la Séparation

Une dépêche de Rome annonce que le Pape termine un nouveau document traitant des affaires de France.

AGENCE FOURNIER.

##### Arrondissement de Cahors

###### Castelnau-Moustratier

Mise au point. — Un certain M. Auguste Tailhade qui se dit ancien notaire et que nous n'avons pas l'honneur de connaître, a écrit dans le journal de l'« Ex-cepteur », une violente diatribe contre ceux qu'il appelle les « insulteurs du Journal du Lot ».

On aurait, paraît-il, fait grief à ce personnage de ses infirmités que nous ignorons totalement et de ses malheurs que nous ne nous sommes pas connus. Nous nous sommes un peu inquiétés des autres. Mais nous ne nous respectons pas comme eux.

Mais nous n'avons pas le temps de répondre. Vous n'en pouvez pas faire. Mais nous ne sommes pas des hommes de lettres. Vous n'en pouvez pas faire. Mais nous ne sommes pas des hommes de lettres. Vous n'en pouvez pas faire.

Où quand et comment M. Tailhade a-t-il été insulté par le Journal du Lot ?

Si inconsciemment nous avons pu éveiller sa susceptibilité, il ne nous en coûtera point de lui fournir des explications, voire même des excuses. Mais encore faut-il que cet étrange et agressif monsieur veuille bien nous dire par quel procédé nous avons pêché à son égard.

Si comme on nous l'affirme, M. Auguste Tailhade ne se lance dans la mêlée des polémiques que pour y servir de paravent à l'inénarrable médecin qui fut conseiller général de Castelnau, nous le prions très poliment de s'effacer pour nous laisser bien en face de l'intelligent (I) illustre (II), éminent (III), académicien (IV) et respecté (V) docteur Bessières, chef de la réaction castelnau-daine.

Nous ne connaissons point M. Tailhade et toute polémique avec lui nous paraît oiseuse. Mais nous connaissons, jusque dans son tréfonds, l'homme politique aussi génial que divertissant qui répond au nom de Bessières ; nous sommes à sa disposition pour soutenir toutes les discussions qu'il lui plaira d'ouvrir. En lui offrant l'occasion de sortir de l'ombre où il se croit par trop en sécurité, nous lui donnerons un regain de popularité qu'il n'aura pas la mauvaise grâce de dénigrer. Nous sommes prêts, nos armes sont flambées.

A vous l'honneur, cher docteur !

La Rédaction

D'autre part, notre ami M. Giles, spécialement visé dans la lettre de M. Tailhade adressée à ce dernier la lettre suivante :

##### Réponse à Tailhade

Vous adressez au Réformateur du Lot, pour me la faire parvenir, une lettre qui s'est trompée d'adresse.

Dans ma réponse à votre journal favori, je ne me suis nullement occupé de vous et vous vous permettez de parler de moi comme si cette réponse avait pu vous toucher.

Seriez-vous au nombre des correspondants anonymes dont parle M. Rougier et qui lui laissent supporter les conséquences de leurs écrits (moi je dis non) ? S'il en était ainsi je ne pourrais que vous plaindre.

Je suis donc obligé de me contenter de vous répondre et de vous dire : Vous avez dit une chose fautive quand vous avez prétendu que je parlais de vous dans ma lettre au Réformateur. C'est un mensonge et ma lettre est là pour le prouver.

Quant à la question « des os » qu'on m'a promis et que je ne veux qu'éclaircir, dites lesquels, si vous le pouvez et si vous êtes loyal ? Si vous êtes atteint d'infirmités, si vous êtes dans le malheur, est-ce ma faute ? Est-ce que je vous l'aurais reproché, moi Giles ? Je vous laissais bien tranquille ! Vous avez eu grand tort de m'obliger à vous répondre et si vous n'en croyez, laissez-nous la paix.

GILES.

En outre, usant de son droit de réponse, notre ami Giles, auquel un long entreillet a été consacré dans le dernier numéro du Journal de l'« Ex-cepteur », adresse à celui-ci la lettre si digne que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

##### Monsieur le Directeur,

Peut-être avez-vous eu l'idée de vous moquer encore de moi en écrivant deux colonnes de réponse à ma lettre que vous avez fini par insérer.

Ça m'est égal je vous répondrai toujours parce que j'ai le droit de le faire et parce que vous avez dit le premier.

Je ne vous parlerai pas des affaires que nous avons ensemble au tribunal correctionnel de Cahors ; chacun de nous se défendra de son mieux et, comme vous dites, le tribunal appréciera.

Mais je veux répondre à votre nouvelle épître du 11 courant.

Comment, M. le Directeur, avez-vous osé écrire cette chose formidable : « On ne peut être républicain et socialiste, l'un étant la négation de l'autre ? »

Quelle injure vous lancez ainsi au parti socialiste, au prolétariat qui seul a fait la République, la maintenu et qui, seul aussi, la dirige et la dirige vers la solution des questions sociales en dehors desquelles il n'y a pas de République possible.

Qu'elle est donc la liberté que les socialistes ne veulent pas ? Je n'en connais que deux : c'est la liberté du vol et la liberté de l'exploitation de l'ouvrier par le capital.

Ah ! de ces libertés-là, nous n'en voudrions jamais !

Voilà pourquoi nous sommes partisans des syndicats et des fédérations qui sont les seuls moyens d'émanciper la classe ouvrière. Et vous osez dire que les syndicats sont des instruments d'oppression ; si Waldeck-Rousseau lui-même vous entendait, il vous renierait avec vos deux sénateurs.

A vous entendre, il n'y a de bonne République que celle de MM. Rey et Bérail. Vous voulez rire, je suppose ; vous savez bien que ces deux oracles n'appartiennent plus au parti républicain, et la preuve, c'est qu'aujourd'hui, ils n'ont plus de partisans que parmi les réactionnaires et les cléricaux.

Oui, Monsieur le Directeur, une République sans socialisme ou sans tendances socialistes ne vaut pas plus qu'une monarchie, parce que c'est une République bourgeoise, autocrate, égoïste et fermée comme celle de MM. Rey et Bérail qui en viennent à oublier, comme vous, le mot de Gambetta : « Il y a des questions sociales, il faut les résoudre ».

Mais expliquez donc comment vous pouvez dire que le socialisme est la négation de la République et comment vous pouvez, en même temps, brûler de l'encens sous le nez des Bérail, des Viviani et de ce ministre Clemenceau qui, bien au contraire, reconnaît que les socialistes sont des républicains quintessenciés.

que vous avez écrit une monstruosité contre les socialistes.

D'ailleurs, vous vous hâtez d'abandonner ces hautes dissertations pour me parler de Castelnaud, vous en prenez à M. Mazelié et faire appel à mes souvenirs.

La aussi je vous répondrai. Je ne suis pas chargé de défendre le Maire de Castelnaud, et si vous voulez écrire son histoire, cela ne me gêne pas.

Pour les questions locales je n'ai pas toujours été de l'avis de M. Mazelié, et je le lui ai dit. Mais, malgré les divisions quelquefois malheureuses du parti, jamais M. Mazelié, entendez-vous bien, n'a tenu la main aux réactionnaires et n'a lutté avec eux. Vous paraissez ignorer qu'il y en a d'autres qui l'ont fait, et ils ont votre approbation. Tant pis pour vous.

Il y a, Monsieur le Directeur, dans notre belle commune de Castelnaud un parti républicain et anti-clérical; il est ancien, fort et inexpugnable. C'est avec lui que j'ai marché toutes les fois que je n'ai pas eu sous la main un candidat socialiste pur; c'est avec lui que votre vieux journal a combattu pendant plus de 30 ans sous la direction de votre vénéré beau-père M. Delpeyrou; c'est contre lui que, malheureusement pour vous, vous luttiez aujourd'hui.

Aussi, à mon tour, je vais vous donner un conseil : méfiez-vous de votre entourage, méfiez-vous des deux sénateurs et du député que la réaction a donné à l'arrondissement; ils vous porteront, ils vous ont déjà porté malheur.

Vous craignez de me voir servir de tremplin à quelqu'un; soyez sans inquiétude à ce sujet; je ne me laisse mettre sous les pieds de personne. Mais prenez garde vous-même de vous noyer à tout jamais avec votre journal dans les eaux cléricales où vous êtes lancé sans réflexion et pour la satisfaction de quelques rancunes bien mauvaises conseillères.

En vous demandant, conformément à la loi, l'insertion de cette nouvelle réponse, je vous envoie une fois de plus mes salutations socialistes.

GILES,  
Ouvrier forgeron.

Cazals

Droit de réponse. — Nous recevons de M. le docteur Calmeilles, maire de Cazals, une longue lettre en réponse à un entrefilet paru dans notre numéro du 11 novembre.

La loi nous fait un devoir de publier cette réponse, mais comme celle-ci contient des termes blessants pour un tiers dont la mise en cause n'est nullement justifiée par l'entrefilet du 11 novembre, nous remplaçons par une ligne de points les passages de la réponse de M. Calmeilles — passages que la loi elle-même nous défend de publier.

LA RÉD.

Monsieur le Directeur.

Vous avez bien voulu insérer dans le Journal du Lot de Dimanche dernier un article touchant une réunion du Conseil municipal à Cazals. Voulez-vous avoir la complaisance de me permettre de mettre les choses au point ?

Je n'ai pas la prétention d'administrer ma commune à mon gré. Je ne l'ai jamais fait. Mon adjoint, pris sans doute d'un violent désir d'avoir l'écharpe municipale, m'a cherché une querelle d'allemand au sujet d'un local choisi d'office par M. l'inspecteur primaire, dans lequel, par économie, j'ai placé provisoirement la mairie, le bâtiment actuel qui en tient lieu, menaçant ruine.

J'allais donner au Conseil les explications nécessaires quand, avec des allures blessantes et un air provocant, il m'a interpellé et jeté le trouble dans la réunion avant même que j'ai pris la parole — ce qui est de la dernière inconvenance.

Cet adjoint à des prétentions vraiment exorbitantes.

Il vient rarement au Conseil, mais ne manque jamais, lorsqu'il s'agit de quelque chose qui le touche de près, ce qui ne l'empêche pas de critiquer ensuite.

Est arrivé au Conseil grâce au Maire qui l'a soutenu de toutes ses forces.

(Suit un long passage tendant à prouver que l'adjoint devant tout au maire est un « ingrat ».)

Est-il étonnant qu'en présence de cette noire ingratitude et de ce manque de cœur, un homme qui a fait vis à vis de lui, tout son devoir, et plus que son devoir, se cabre et se révolte ?

Dans l'article en question, on n'ose pourtant pas me traiter de réactionnaire. — Ah ! je vous crois — C'est tout le vrai bouquet. — Pauvre adjoint, si vous tenez ces propos, à qui les feriez-vous croire ? Peut-être au pape Pie X qui ne me connaît pas — Je suis républicain et il y a longtemps. Qu'avez-vous fait pour la République ? rien, et moi qui n'ai-j'ai fait ? Mon passé le clame sur les toits. Je ne sais si c'est vous qui avez écrit l'article, mais celui qui l'a écrit aurait bien pu le signer.

On met l'attaque sur le compte d'un de mes conseillers à tête blanche. Ce n'est pas vrai. Elle vient de l'adjoint. Et moi je signe toujours, et je signe parce que je dis la vérité et qu'il n'y a que l'imposture qui se cache.

Et enfin, disons qu'aux élections prochaines, il sera fait de lui comme de ces bulles de savon que l'on crève avec une épingle.

Disons qu'avec ces allures, il divise le parti républicain.

S'il a été élu et s'il est d'importance, et s'il est sorti blême de la salle, et si le maire a été approuvé par la foule venue à la réunion, ce n'est pas pour un motif politique. La politique n'avait rien à faire ici en l'espèce. — Une partie de la population réduite le déplacement du centre commercial, d'un quartier, autrement dit de la Halle et de l'Hôtel de Ville, cela se réduit à une question d'intérêts.

Un point. C'est tout, comme disait autrefois un aimable homme qui était mon ami.

Je voudrais pourtant finir; mais j'oubliais ceci :

Avant de quitter la séance j'ai propo-

sé à mon adjoint de démissionner, m'engageant à démissionner moi-même, et à nous représenter tous deux devant le Corps électoral.

L'adjoint a déclaré que cette proposition ne faisait pas son affaire.

Il voyait à l'horizon lointain, une de ces vestes colossales comme savent en confectionner les républicains.

Docteur Charles CALMEILLES,  
Maire de Cazals,  
Officier de l'Instruction publique.

Castelnaud-Montravier. — Le nommé Miquel Antoine, 85 ans, de Pern, s'est noyé accidentellement.

Puy-l'Évêque. — Le nommé Salvat, de Martignac, a tué dimanche sa femme et s'est suicidé.

Le Montat. — M. Paul Cazaly a été élu conseiller municipal du Cantat.

Vabrouis. — Un n°yer communal mis en adjudication a été payé 280 fr.

Cabreets. — Les foires de Cabreets sont fixées au 21 de tous les mois; celle du 9 mai est maintenue.

Lugagnac. — La foire du 7 mai est fixée au 22 mai.

Promilhanes. — Les foires, sont fixées au 14 février, 14 mai, 14 août, 14 novembre.

— Dès le 21 novembre le docteur Rouma procédera à la vaccination des enfants du canton.

Vive. — Une fête républicaine qui a eu lieu dans cette commune a obtenu un vif succès.

**Arrondissement de Figeac**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Election du 18 Novembre 1906**

CANTON OUEST DE FIGEAC

**CANDIDAT RADICAL**

**J. LOUBET**

Conseiller municipal de Figeac

**ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL**

La tournée électorale que notre ami M. Loubet, vient de faire dans le canton ouest de Figeac, sera aujourd'hui même sanctionnée par les électeurs.

Nul doute qu'en présence d'un candidat aussi sympathique, aussi estimé par la vaillante population de Figeac, M. Loubet, n'obtienne un résultat magnifique.

Car non seulement les électeurs iront à l'urne pour manifester leurs sympathies envers le dévoué et distingué candidat, mais encore pour approuver le programme nettement radical développé par M. Loubet.

M. Loubet, n'est pas un inconnu pour les électeurs figeacois qui ont appris depuis de longues années à apprécier cet excellent et ferme démocrate.

Aussi, à tous les électeurs, à tous nos amis, nous recommandons de se rendre au scrutin. Il faut que cette élection soit un triomphe éclatant, bien dû au dévouement si connu du candidat.

**Bretenoux**

Comité radical démocratique. — En réponse à une adresse de félicitations et de dévouement adressée au nouveau ministre par le Comité de Bretenoux, le Président du Comité a reçu de M. le Président du Conseil la lettre suivante :

Monsieur Masfrand m'a transmis une adresse de félicitation et de dévouement au Gouvernement, émanant du Comité radical démocratique de Bretenoux. Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'être auprès des signataires de cette adresse, l'interprète des meilleurs remerciements du Gouvernement qui a été très touché de cette manifestation.

Pour le Président du Conseil ministre de l'Intérieur,

Le Directeur du Personnel.

**Puybrun**

Le nouveau Préfet. — C'est avec une vive satisfaction que le Comité Radical socialiste de Puybrun a appris que M. Gélinet, Préfet du Cantal était appelé à la Préfecture du Lot.

Beaucoup parmi nous savent que dans des circonstances particulièrement délicates, M. Gélinet sut faire preuve d'une grande fermeté pour maintenir ses actes d'accord avec ses principes. Son passé nous répond de l'avenir et c'est avec confiance que nous l'attendons à l'œuvre.

Un vieux comitard.

**Cajarc**

La fête de Sainte-Cécile. — Les membres de la commission réunis en séance extraordinaire, ont décidé que la Fête de la Sainte-Cécile serait célébrée le dimanche 25 novembre.

A onze heures et demie du matin, défilé sur le tour de ville en musique.

A midi, banquet dans les salons de l'hôtel Ceccani.

A trois heures, concert par la Société musicale. A quatre heures, punch d'honneur.

Les musiciens de la région faisant partie d'une Société ou d'un orchestre quelconque et qui désireraient s'associer ce jour-là à l'Alliance cajarcquoise

pour fêter la Sainte-Cécile, sont priés de venir le meilleur accueil, leur est réservé et de vouloir bien se faire inscrire d'ici au 20 courant, chez M. Andrieu, directeur, ou à M. le Secrétaire de la Société musicale l'Alliance cajarcquoise.

Le prix du banquet est fixé à 2 fr. 50.

Il a été décidé en outre que pour donner pleine et entière satisfaction à la demande de plusieurs membres honoraires, les concerts publics auront lieu à l'avenir sur les quatre points différents de la ville, et cela à tour de rôle, savoir : place de la Mairie; place du Champ de Foire; avenue de la route de Figeac; et face l'ancien bureau de poste.

**St-Pierre-Toirac**

La foire. — La foire du 12 novembre a été assez importante. Tous les marchés étaient bien garnis. De nombreuses transactions ont eu lieu et à de bons prix.

**Bretenoux.** — M. de Montmaur a été élu maire.

— Les travaux du pont se poursuivent activement.

— Les foires du 12 sont fixées au 26.

**Cajarc.** — La fête de la Ste Cécile sera célébrée avec éclat le 24 Novembre.

— Les planteurs de tabac se réuniront dimanche à 3 heures à la mairie.

**Figeac.** — Le nommé Bonneval Jean a été renversé par une voiture et a été blessé.

— La femme Régulus veuve Rames est tombée de voiture et est morte le lendemain des suites des blessures.

**St-Hilaire-Bessoniés.** — M. Contrasti a été trouvé mort.

**St-Céré.** — La foire du 12 décembre est fixée au 30 novembre.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

Fête de Ste-Cécile. — L'Union musicale Gourdonnaise célèbre la fête de Ste-Cécile le dimanche 25 novembre prochain.

Dans la matinée aura lieu un défilé en musique et à 3 heures et demie du soir un concert sera donné sur les Allées de la République.

A 7 heures précises un banquet, servi à l'hôtel du Lion d'Or tenu par M. Jauvion, réunira tous les membres exécutifs ainsi que MM. les membres honoraires qui voudront bien y prendre part.

Les adhésions sont reçues par M. Boy, trésorier, jusqu'au 22 novembre inclus.

Le prix du banquet est fixé à 3 fr. 50 café compris.

**Labastide-Murat**

Lettre ouverte à M. le Curé

Les « esprits faibles », ainsi que vous les dénommez, sont ceux qui n'ont pas voulu dénouer les cordons de leur bourse pour remplir votre écarcelle.

Ils sont nombreux, ici, ces esprits faibles. Et nous croyons, nous, républicains qu'ils sont la majorité.

Ni vos menaces, ni vos plaintes, ni même vos larmes n'ont pu terroriser, ni apitoyer ces esprits faibles.

Ceux qui, dévouement, au par ostentation sont allés verser leur obole pour grossir le trésor de guerre, ne sont point, pour nous, des esprits forts.

Ils ressemblent à ces gens qui, ahuris par le boniment d'un charlatan ou d'un diseur de bonne aventure, versent leur belle galette.

A tous les usés, il faut des « poires ». Salutations, M. le Curé.

**Sic républicains.**

**Salviac**

On nous écrit d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gourdon :

« Dans le Gard, la Lozère et l'Aveyron, la chasse à la grive, au moyen des tinfelles est permise, pour quoi notre département ne bénéficierait-il pas de cette même autorisation ? Ce gibier si apprécié des gourmets, arrive en quantité dans nos contrées en novembre et les quitte en février, sa capture n'y nuit pas à la reproduction; d'ailleurs peu de personnes ignorent que sur la grande quantité de grives envoyées par nos expéditions, il n'en est pas une centième partie abattue au fusil, seule chasse actuellement permise, tout le reste est pris aux tinfelles appâtées à la balle de genièvre ou nul autre gibier ne se prend; et ce, malgré la loi qui punit le malheureux berger, pris en flagrant délit, de 92 fr. 50 d'amende, alors que le vulgaire braconnier qui déruit tout notre gibier: lièvres, lapins, perdreaux etc... est frappé d'une amende de 20 fr. seulement.

« Nous espérons que nos représentants républicains MM. Coula et Malvy feront cesser cette interdiction en faisant auprès de M. le Ministre de l'Agriculture les démarches nécessaires pour que M. Gélinet, notre nouveau préfet, puisse nous donner, comme don de joyeux avènement, l'autorisation attendue. Cette mesure sera fort bien accueillie par nos populations rurales, car elle leur permettra de réaliser quelques bénéfices sans nuire à autrui. »

**Vayrac**

Réunion. — Mercredi dernier 14 novembre, à 8 h. du soir, à la mairie, a eu lieu la réunion de tous les abonnés de l'usine électrique. Sur les instances d'un grand nombre d'intéressés, M. Chambon adjoint au Maire, a bien voulu provoquer et présider cette réunion. Comme les abonnés à la lumière électrique sont nombreux dans notre localité et les protestataires contre l'augmentation des prix étant non moins nombreux, la salle était archi pleine. Aussi à l'unanimité des membres présents a-t-il été décidé que la plus petite augmentation de prix sera énergiquement repoussée. Une Commission a été désignée pour examiner les clauses du traité que la ville a passé avec M. Duoyner et modifier certains articles de la nouvelle police, dans le cas où il y aurait lieu de s'entendre avec les concessionnaires.

Les membres de cette Commission sont : MM. Chambon adjoint, Bouyer

négociant, Mézard docteur, Solignac huissier, Salamagne greffier et Garrigue coiffeur.

Gourdon. — Da 15 au 31 octobre il y a eu 2 naissances, 2 mariages, 12 décès.

— La gendarmerie de Prayssinet-le-Gourdonnais a arrêté le nommé Chignac, 26 ans, inculpé de vagabondage.

Labastide-Murat. — La foire du 12 novembre a été assez bonne.

Martel. — Le jeune Alard, 8 ans, a trouvé un porte-monnaie contenant 400 francs; il l'a rendu à son propriétaire.

Souillac. — M. Malvy député a reçu une lettre de M. Briand, ministre de l'Instruction publique, l'informant que la création d'un 4<sup>e</sup> emploi d'adjoint était créé à l'école des garçons.

— Les habitants de la route nationale demandent que le marché aux porcs ait lieu le long des Boulevards.

— Un incendie a détruit une maison appartenant au sieur Chassaing.

**Chez nos voisins**

**Lot-et-Garonne**

**MONSEMPRON-LIBOS**

à Mademoiselle Clairette

Votre joli nom est plus qu'un programme, il sonne et vibre comme un espoir. Ah ! si vous vouliez remplacer ici, cette pauvre tante Clairette et, avec sa même éloquence, être le soutien des pauvres délaissés; ou la vengeresse des opprimés; ou votre exubérante jeunesse aiderait sûrement au triomphe de la vérité.

Pour ma part je le désire de tout mon cœur.

A mon tour, je dois ici remplacer tante Rose; tâche bien difficile, mais que j'accepte par devoir. J'essaierai de ne défendre que des causes justes et, c'est en toute impartialité que j'établirai les responsabilités.

De nombreux articles, ont établi la situation des sections de Libos envers Fumel et Monsempron. Il m'est très agréable pour mes débuts, de constater une détente sensible dans la commune de Monsempron.

La séance de dimanche au Conseil municipal en a donné une preuve éclatante, un seul des conseillers de Libos, n'écouterait que sa conscience et sa raison, a eu le courage de se rendre au Conseil; chaleureusement accueilli, traité en ami; il a exposé timidement qu'étant seul sa voix serait bien faible. Il lui a été répondu : seul, et avec votre loyauté, vous représentez ici les intérêts de la section de Libos. Nous inspirant des principes démocratiques, nous voulons vous rendre justice; vous participerez à toutes les dépenses, mais aussi aux justes répartitions. Nous allons immédiatement mettre à l'étude les projets utiles à Monsempron, et en même temps ceux de Libos, qui comportent l'établissement d'une canalisation amenant l'eau à Libos; l'agrandissement immédiat du cimetière, amélioration du bureau de poste, installation du télégraphe.

Voilà qui est bien, un seul de nos conseillers, à par sa présence, obtenu en principe tout ce que nous demandions. Qu'auraient-ils donc obtenu tous les cinq !

En attendant que les quatre autres soient animés du même esprit de courage et de conciliation, félicitons-nous des résultats obtenus; et continuons une campagne de presse pour signaler, soit les vices administratifs, soit les réformes à accomplir.

Votre ami PIÉROT

**Libos**

Ma chère Clairette,

Ainsi donc vous nous annoncez brutalement le décès de cette chère tante Clairette; et cela, sans un regret accordé à la pauvre défunte! Quelle leçon que ce triomphe obscur! Alors que toute sa vie avait été consacrée au bien et à la glorification de la vérité. Hélas sommes-nous assez mal récompensés, en ce monde, et où allons-nous non Dieu.

A mon tour, fatiguée des ingratitude humaine, je vais aussi disparaître, non de ce monde, mais de la vie active. Brisée par l'âge et les infirmités, atteinte au cœur par mon polisson de neveu Calino qui me traite de décaïté et de vieille radoteuse, je me reforme en mes douleurs, et, pelotonnée au coin de la cheminée, où flambe joyeusement le bûcher entassé, je laisserai passer les rudes hivers, soignant encore au bien qu'il reste à accomplir autour de moi; maudissant les ans, qui m'ont enlevé le courage et la force pour aider, dans la mesure de ma vieille expérience à l'accomplissement des réformes sociales que ce siècle verra s'accomplir.

Tante Claire est morte; honneur à sa mémoire; tante Rose disparaît mais elle laisse la parole, non à son neveu Calino qui l'a bafoinée, mais à cet autre neveu, plus jeune et plus sérieux, Piérot, qui saura sans nul doute, continuer d'exprimer dans ce journal, la conviction ferme d'un sincère républicain; aimant la justice, la liberté.

Tante ROSE.

**MUTUELLE DE FRANCE**

**ET DES COLONIES**

Functionnant sous le contrôle réel de l'Etat, constituée en 15 ans, un Capital, une Dot, une Rente viagère, par versements depuis 6 fr. par mois, avec garantie en cas de décès. Créée depuis dix ans à peine, elle compte à ce jour 225.000 sociétaires et 470 millions de francs de souscriptions réalisées. Demander renseignements: Siège social, place de la République, Lyon, ou à M. NADAL, Directeur Divisionnaire, 20, rue du Haras, Tarbes, ou à M. L. DELBRU, Inspecteur, 36, Boulevard Gambetta, à Cahors.

# RÉCLAMEZ

## "le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Épargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

### l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Échantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

**Bibliographie**

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 51 centimes le volume.

La « Revue fantastique » d'Alfred de Musset paraît aujourd'hui dans les Editions parisiennes.

Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre, fort bien illustré, n'obtienne le succès éclatant qu'ont rencontré les autres volumes du Maître dans cette si coquette et si commode édition dont l'extraordinaire bon marché défie toutes les concurrences.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 18 Novembre 1906.

Gustave Toulouze; madame Lambelle. — Pontevrez; L'enjeu du bonheur. — Henry Sienkiewicz; Quo Vadis. — Paul Féval; Chasse aux traites. — Variétés: la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualité etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

**PUBLICATIONS DE FAMILLE**

**LA TOILETTE DES ENFANTS**

Recueil de Modes enfantines.

Un an: France; 6 fr. — Union postale: 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches colorées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Patrons pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

**LA VÉRITÉ**

SUR

## LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc. ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 160 pages et 200 gravures, le « TRAITE DE LA HERNIE » (par A. CLAVERIE, M. A., \*), dans lequel la « Vérité sur la Hernie » est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

**Bulletin Financier**

Paris, 16 novembre.

Le marché est ferme et actif. Rien n'est plus naturel après la journée d'hier la liquidation de quinzaine s'est en effet effectuée avec une facilité à laquelle on était loin de s'attendre et notre place est restée bien impressionnée.

Note 3 0/0 se maintient à 95,95.

La plupart des établissements de Crédit gagnent encore quelques fractions: Le Crédit Lyonnais finit à 1215; le Crédit Foncier à 705 et la Société Générale à 660 fr.

La Banque de Bordeaux est fermement tenue à 517.

Les chemins français bien influencés par la hausse de la Rente française se raffermissent sensiblement: le Lyon à 1320; le Nord à 1742 et l'Orléans à 1342.

Les obligations 5 0/0 or des chemins

de fer Nord-Ouest du Brésil ex-coupon de 12,50 donné lieu à des transactions suivies à 440 fr.

Les rentes étrangères sans variations marquant se négocient: l'Extérieure à 95,75; l'Italien 103,20; le Portugais à 70,90 et le Turc à 94,80.

Les fonds russes sont calmes: le 5 0/0 nouveau à 85,20; le 3 0/0 1891 à 63,20; le 1896 à 62,20 et le Consolidé à 76,50.

L'ère de la rénovation économique et financière dans laquelle est entrée la Colombie amène des demandes nombreuses sur l'Emprunt Colombien 5 0/0 or, coté à Paris aux environs de 450 francs. Ce titre est d'autant plus intéressant qu'il détache le 1<sup>er</sup> décembre un coupon de 12,55.

Sur le marché en Banque l'action St-Raphaël Quinquina est recherchée à 124 fr. Cévreni-Breg reste à 270.

**A VENDRE**

**POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE**

**un COUPÉ**

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

**Atelier de Tapisserie**

**JEAN MISPOULIÉ**

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux. — Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

**TRAVAIL SOIGNÉ**

**PRIX MODÉRÉS**

**A VENDRE**

**UN MATÉRIEL DECAUVILLE**

en parfait état

comportant voie de 0<sup>m</sup> 50, courbes et croisements, et vagonnets

S'adresser au bureau du Journal

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**M.-A. FALLIÈRES**

MARCHAND TAILLEUR

75, Boulevard Gambetta, CAHORS

**COSTUMES SUR MESURE**

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises

POUR COMPLETS

Spécialité de pantalons et gilets fantaisies

Alpagas. — Coutilis

**Bibliographie**

Pages d'Autrefois — Pages d'aujourd'hui, deux titres évocateurs, deux rubriques nouvelles; l'une récapitulant le passé, l'autre toute vibrante d'actualité. Pour signataires, des maîtres écrivains comme G. Lendré, grand favori des lecteurs et candidat à l'Académie; Jean de Malifaux, un spécialiste des choses d'autant; puis, Ernest Depré, le piquant auteur des « Chroniques de l'Indiscret »; Maurice Level, le brillant collaborateur du Journal; Hippolyte Lemaire, l'éminent chroniqueur, et Marcel Laurent dont la collaboration est recherchée par toutes les grandes Revues parisiennes. Qui ne voudra, en parcourant Le Monde Illustré, ou cette belle série d'articles va se publier, s'offrir un régal littéraire que doublera l'attrait de nombreuses et artistiques illustrations ?

**Chemin de fer d'Orléans**

**PUBLICATIONS**

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70). Albums de photographies: Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 15); Touraine, Bretagne, Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

Cartes postales illustrées: La Touraine et ses Châteaux. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35). Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 20).

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRENNES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUBERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Paris à Tours. De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements. D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal. De Tours à Angoulême. De Angoulême à Bordeaux. De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon. De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban. D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

**EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN**

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir:

1<sup>er</sup> itinéraire: Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe: 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe: 47 fr.

2<sup>e</sup> itinéraire: Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gerac, Le Buisson, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Figeac, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue, Garabit, Carcassonne, Toulouse.

3<sup>e</sup> itinéraire: Montauban, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1<sup>re</sup> classe: 90 fr. — 2<sup>e</sup> classe: 65 fr.

Validité des billets: 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

**Excursions**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours (non compris le jour de départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 9 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit

2<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Ansterliiz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Voyages dans les Pyrénées**

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets: 1<sup>re</sup> cl. 164 fr. 50; 2<sup>e</sup> cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeun, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets: 1<sup>re</sup> cl. 163 fr. 50; 2<sup>e</sup> cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets: 1<sup>re</sup> cl. 164 fr. 50; 2<sup>e</sup> cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours (non compris le jour de départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 9 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit

au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**CENTRAL-GARAGE**

83, BOULEVARD GAMBETTA

**R. WILCKEN**

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., des. glaces. Rem. à neuf. Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl. des. et glaces. Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., des. et glaces. Voiture UNIC (G. Richard et Co.), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale. Voiture PANHARD-LEVAISSOR, 15 HP, carb. Kreb. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères noires, STAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Pour suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. Accumulateurs de toute capacité Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

**Compagnie d'Assurances**

à Primes fixes

contre les accidents de toute nature (Droit commun et Loi de 1898) DEMANDE

**AGENTS GÉNÉRAUX**

sérieux et offrant toutes garanties habitant Marmande et Villeneuve-sur-Lot A défaut d'un assureur, l'Inspecteur mettrait le candidat au courant.

Ecrire à : La Paix, 4, rue de la Paix, Paris.

**Grande Pharmacie**

DE LA

**CROIX-ROUGE**

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE

**CAHORS**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

**PHARMACIE SPÉCIALE**

pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix

Fournisseurs: POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR:

**Paul GARNAL**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés

Objets de PANSEMENTS & D'HYGIÈNE

BANDAGES — BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant: A. COUÉSANT

**MANDELLI, CAHORS**

En face la Mairie

**HORLOGER, BIJOUTIER**

**JOAILLER**

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT et ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

**FONDÉ EN 1879**

**L'ARGUS de la PRESSE**

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

se dépeuple par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'« OFFICIEL »

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique: ACHAMBURE-PARIS

Adresse téléphonique: 102-62

Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (11<sup>e</sup>)

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> René BILLIÈRES Licencié en Droit AVOUÉ A CAHORS 63, Boulevard Gambetta, 63

**VENTE**

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

De divers immeubles situés sur la commune de MARMINIAC.

L'adjudication aura lieu le Mardi dix-huit décembre mil neuf cent six, à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Jean DUCHET, huissier à Cahors, en date des vingt et vingt et un septembre mil neuf cent six enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec exploit de dénomination au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-quatre septembre mil neuf cent six. Vol. 180 numéro 1 et vol. 180 numéro 2.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de: 1<sup>o</sup> Madame Marceline BLANC, veuve de M. François LAVIGNE, demeurant à Gardes, commune de Cahors, agissant tant en son nom propre et personnel que comme mère et tutrice légale de son fils mineur Gabriel LAVIGNE.

2<sup>o</sup> M. Alfred LAVIGNE, propriétaire demeurant au même lieu de Gardes, commune de Cahors.

Tous les susnommés agissant conjointement et solidairement et en leur qualité de seuls et uniques héritiers de feu François LAVIGNE, leur mari et père, quand vivait demeurant au même lieu de Gardes, commune de Cahors, Madame Marceline BLANC, veuve LAVIGNE, agissant en outre en sa qualité de commune en bien avec son défunt mari.

Ayant M<sup>e</sup> R. BILLIÈRES pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personnel, audit Cahors, où il demeure, 63, Boulevard Gambetta.

Il a été procédé sur la tête et au préjudice de:

1<sup>o</sup> M. Pierre AMOUREUX, plus jeune, propriétaire demeurant au Bouysou, commune de Marminiac,

pris tant en son nom personnel que comme héritier de Catherine MOMMEJA sa défunte épouse. 2<sup>o</sup> Madame Jeanne MOMMEJA, veuve de Bernard PEZET au condition domiciliée à Lherm, prise en sa meilleure qualité et comme héritière de la dite Catherine MOMMEJA.

A la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés:

**DÉSIGNATION**

DES

**IMMEUBLES SAISIS**

**et à vendre**

TELLE QUELLE RÉSULTE DU

PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

1<sup>o</sup> Un sol de maison, mesure, étable et patus, dit Bouysou d'une superficie d'environ trois ares, vingt centiares inscrit sous le numéro 1037 du plan cadastral de la commune de Marminiac section C. Une maison en ruine récemment incendiée dont les murs seuls subsistent; une autre petite maison séparée de la précédente par le patus, converti en tuiles pierres et comprenant un rez-de-chaussée d'une pièce; une petite grange ou étable attenant à la petite maison ci-dessus convertie en tuiles rouges plates.

Confrontant du nord à chemin public, du levant avec chemin et pré le Clau, ci-après désigné, du midi avec étable ci-après désigné, du couchant avec jardin Maury.

2<sup>o</sup> Un four, fournil et patus dits Bouysou, d'une contenance d'environ quarante-cinq centiares, inscrits sous le numéro 1035 des dits plan et section.

Ces bâtiments sont en ruines, ils confrontent du nord à jardin Maury, du levant à patus Amoureux, du midi à terre La Vignasse ci-après désignée et du couchant à jardin Maury.

3<sup>o</sup> Un sol, étable et patus, dits Bouysou, d'une contenance d'environ un are, cinq centiares inscrits sous le numéro 1036 des dits plan et section. Une étable convertie en tuiles grises repose sur ce numéro.

Confrontant du nord à patus Amoureux, du levant à patus et four article deux, ci-dessus, du midi à terre La Vignasse, article ci-après désigné et du couchant à chemin.

4<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de pré dit Le Clau d'une contenance d'environ sept ares, soixante-dix centiares inscrits sous les numéros 1054 partie et 1054 partie des dits plan et section. Confrontant du nord à Rajaud et à Maury, du levant à terre Le Champ article 6 ci-après, du midi et du couchant avec chemin.

5<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature

de bois chênes et jardin dite Le Champ, d'une contenance d'environ quatorze ares, vingt centiares, inscrite sous les numéros 1055 partie, 1055 partie et 1055 partie des dits plan et section, confrontant du nord avec chemin et pré ci-dessus désigné, du levant et du midi avec terre article 6 ci-après désigné et du couchant avec chemin.

6<sup>o</sup> Une pièce de terre dite Le Champ, en nature de terre labourable et bois chêne, non ensemencée, d'une contenance d'environ deux hectares, huit ares, quatre-vingt centiares, inscrite sous les numéros 1056 partie, 1056 partie et 1056 partie des dits plan et section. Confrontant du nord à terres à Maury et à Rajaud, du levant à bois à Rajaud, du midi avec chemin et bois à Maury et du couchant à chemin et articles quatre et cinq ci-dessus désignés.

7<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de bois chênes dite Le Bugas, d'une contenance d'environ quarante-huit ares, trente centiares, inscrite sous les numéros 1058 partie et 1058 partie des dits plan et section.

Confrontant du nord avec chemin, du levant avec bois à Rouby, du midi avec bois à Bousquet et du couchant avec bois à Maury.

8<sup>o</sup> Une pièce de terre, dite Bout de la Côte, en nature de vigne, anciennement jardin, d'une contenance d'environ un are quatre-vingt-dix centiares, inscrite sous le numéro 1061, des dits plan et section, confrontant du nord avec chemin, du levant avec l'article six ci-dessus, du midi avec bois à Maury et du couchant avec chemin.

9<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de champ, jardin et bois, dite La Vignasse, dont partie ensemencée en maïs, d'une contenance d'environ cinquante-et-un ares soixante-dix centiares inscrite sous les numéros 1027 et 1028 des dits plan et section. Confrontant du nord à Rajaud et à Maury et à maison et patus à Amoureux, du levant à chemin public, du midi et du couchant à bois à Maury.

10<sup>o</sup> Une pièce de terre actuellement en friche, dite Bout de la Côte, d'une contenance d'environ quatorze ares, inscrite sous le numéro 1025 des dits plan et section, confrontant du nord à bois à Maury, du levant et du midi à chemin et du couchant à Bois à Maury.

11<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de friche et bois dite Bout de la Côte, d'une contenance d'environ six ares dix centiares, inscrite sous le numéro 1062 des dits plan et section. Confrontant du nord et du levant à bois à Maury, du midi à bois Amoureux, article douze ci-après et du couchant à chemin à friche à Prunis.

12<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de bois chênes, dite Le Truque, d'une contenance d'environ trente-cinq ares soixante-dix centiares inscrite sous les numéros 1063 et 1066 des dits plan et section. Confrontant du nord à bois à Maury, du levant avec bois à Rajaud, du midi avec bois à Rajaud et à Amoureux, article treize ci-après, et du couchant avec friche et bois à Prunis.

13<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de terre labourable, actuellement ensemencée en avoine, dite Le Truque, d'une contenance d'environ quarante ares quatre-vingt centiares, inscrite sous les numéros 1064 et 1065 partie des dits plan et section. Confrontant du nord à bois à Prunis et à bois à Amoureux, article douze ci-dessus, du levant à bois et pré à Rajaud, du midi avec chemin et du couchant à terre à Amagat.

14<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de friche, terre labourable et bois (chênes et pins) dite Puits de Courrés, dont partie est actuellement ensemencée en maïs, d'une contenance d'environ un hectare un are quatre-vingt-quatre centiares, inscrite sous les numéros 1018 partie, 1019 partie et 1020 des dits plan et section. Confrontant du nord à chemin, du levant à bois et terre à Prunis et terre à Amagat, du midi à chemin public de Pech Fumat et du couchant à terre et bois à Maury.

Cet article est traversé dans sa partie méridionale par le chemin vicinal de Cahors à Besse, construit depuis la création du cadastre.

15<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de bois dite Combe de Ramière, d'une contenance d'environ trente-sept ares quarante centiares, inscrite sous le numéro 1015 partie des dits plan et section. Confrontant du nord et du levant avec bois à Maury, du midi avec terres à Maury et à Amoureux et du couchant avec terre à Prunis.

16<sup>o</sup> Une pièce de terre dite Combe de Ramière en nature de terre labourable et châtaigneraie, actuellement non ensemencée, traversée dans sa partie méridionale par le chemin vicinal de Cahors à Besse, d'une contenance d'environ un hectare neuf ares soixante-deux centiares, inscrite sous le numéro 1017 partie, des dits plan et section. Confrontant du nord à terre à Prunis et bois Amoureux, du levant à terre et bois à Maury, du midi à chemin de Pech-Fumat et du couchant à terre à Prunis et à bois à Amagat.

17<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de bois (chênes et pins), dit Combe de Ramière, d'une contenance d'environ quinze ares douze centiares, inscrite sous le numéro 1016 partie, des dits plan et section.

Confrontant du nord avec le chemin vicinal précité de Cahors à Besse, du levant à bois à Amagat, du midi avec chemin du Pech-Fumat et du couchant à bois à Prunis.

18<sup>o</sup> Une pièce de terre en nature de bois (chênes et pins) dite Bancuc, d'une contenance d'en